



Collectif 07 Stop aux gaz et huiles de schiste - juin 2013

**UN ÉTÉ  
PRÉOCCUPANT...  
UN AUTOMNE  
ALARMANT !!!**

### **MENACE JURIDIQUE**

La loi du 13 juillet 2011 interdit l'emploi de la technique de FRACTURATION HYDRAULIQUE dans la recherche d'hydrocarbures (sauf à des fins scientifiques). Cette loi a été votée sous la pression populaire qui, au vu des exemples notamment aux USA et au Canada, s'est élevée contre la recherche d'huiles et de gaz de schiste et son impact environnemental désastreux.

Elle a été élaborée à la va-vite, sans réflexion suffisante, dans le but de donner des gages à l'opinion publique, tout en conservant entrebâillée la porte de la recherche des hydrocarbures contenus dans les couches géologiques profondes.

Avant sa promulgation, la Société texane Schuepbach était titulaire de plusieurs Permis Exclusifs de Recherche d'Hydrocarbures (PERH) : VILLENEUVE-DE-BERG, LYON-ANNECY, BRIGNOLLES et NANT.

Ces permis visaient clairement les gaz & huiles de schiste et impliquaient l'utilisation de la fracturation hydraulique : l'application de la loi nouvelle a donc provoqué de fait leur abrogation.

Deux filiales de Total & la société Schuepbach ont introduit des recours, actuellement à l'étude, devant un Tribunal Administratif, estimant que les décisions d'abrogation de leurs permis leur causaient un préjudice.

La société Schuepbach est allée plus loin en invoquant auprès du Conseil d'État le caractère contraire à la constitution de certains articles de la loi du 13 juillet 2011 et en déposant contre cette loi une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC). Le 26 juin 2013, le rapporteur public du Conseil d'État a recommandé la transmission devant le Conseil constitutionnel.

**Si le Conseil constitutionnel et/ou la justice donnaient raison aux pétroliers, alors se réaliserait le scénario catastrophe qui verrait la réactivation de TOUS les permis (dont ceux de Villeneuve-de-Berg et de Montélimar).**



Collectif 07 Stop aux gaz et huiles de schiste - juin 2013

**UN ÉTÉ  
PRÉOCCUPANT...  
UN AUTOMNE  
ALARMANT !!!**

### **MENACE JURIDIQUE**

La loi du 13 juillet 2011 interdit l'emploi de la technique de FRACTURATION HYDRAULIQUE dans la recherche d'hydrocarbures (sauf à des fins scientifiques). Cette loi a été votée sous la pression populaire qui, au vu des exemples notamment aux USA et au Canada, s'est élevée contre la recherche d'huiles et de gaz de schiste et son impact environnemental désastreux.

Elle a été élaborée à la va-vite, sans réflexion suffisante, dans le but de donner des gages à l'opinion publique, tout en conservant entrebâillée la porte de la recherche des hydrocarbures contenus dans les couches géologiques profondes.

Avant sa promulgation, la Société texane Schuepbach était titulaire de plusieurs Permis Exclusifs de Recherche d'Hydrocarbures (PERH) : VILLENEUVE-DE-BERG, LYON-ANNECY, BRIGNOLLES et NANT.

Ces permis visaient clairement les gaz & huiles de schiste et impliquaient l'utilisation de la fracturation hydraulique : l'application de la loi nouvelle a donc provoqué de fait leur abrogation.

Deux filiales de Total & la société Schuepbach ont introduit des recours, actuellement à l'étude, devant un Tribunal Administratif, estimant que les décisions d'abrogation de leurs permis leur causaient un préjudice.

La société Schuepbach est allée plus loin en invoquant auprès du Conseil d'État le caractère contraire à la constitution de certains articles de la loi du 13 juillet 2011 et en déposant contre cette loi une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC). Le 26 juin 2013, le rapporteur public du Conseil d'État a recommandé la transmission devant le Conseil constitutionnel.

**Si le Conseil constitutionnel et/ou la justice donnaient raison aux pétroliers, alors se réaliserait le scénario catastrophe qui verrait la réactivation de TOUS les permis (dont ceux de Villeneuve-de-Berg et de Montélimar).**